NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

62 Nº 5 1935

La nouveauté de l'action catholique

Henri CARPAY

p. 477 - 495

https://www.nrt.be/es/articulos/la-nouveaute-de-l-action-catholique-3499

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LA NOUVEAUTÉ DE L'ACTION CATHOLIQUE

Depuis qu'il est monté sur le trône pontifical, S. S. Pie XI n'a pas cessé de présenter au monde chrétien l'Action catholique comme le grand devoir du temps présent et la préoccupation principale de son pontificat. Il en a parlé avec une telle abondance et dans des termes si graves qu'on est amené à se demander à quelle nécessité nouvelle cet apostolat doit satisfaire, quel événement justifie de pareilles insistances, en un mot *quelle est la nouveauté de l'Action catholique.*

A lire les études, d'ailleurs si complètes, parues sur l'Action catholique, on ne retient guère, sur ce point précis dont nous parlons, que cette idée générale : les temps où nous vivons voient une recrudescence telle du paganisme qu'un appel particulièrement pressant à l'apostolat s'impose, si l'on veut préserver le monde d'une sorte d'apostasie générale, accompagnée d'un retour vers la barbarie. L'Action catholique serait donc une intensification, une généralisation de l'apostolat des laïcs, qui a d'ailleurs existé, dans des degrés divers, à toutes les époques de l'histoire de l'Église.

Cette interprétation rend-elle suffisamment compte non seulement de l'insistance du pape, mais encore de la forme qu'il donne à cet apostolat ? Il ne se contente pas, en effet, de demander, d'exiger un apostolat plus ardent, plus général; il érige un certain genre d'apostolat, une forme spéciale d'apostolat auquel il donne une sorte de prééminence sur les autres, et qu'il organise sur un plan déterminé, partout le même, dans certains traits constitutifs, tels que le rattachement à la hiérarchie, le dégagement des activités temporelles, l'universalité, etc...

Il semble donc qu'il s'agit vraiment d'une nouveauté.

Et c'est ce caractère dont on cherche à expliquer dans ces quelques pages la raison d'être.

Et d'abord, cette nouveauté, puisque nouveauté il y a, ne peut résider dans l'apostolat considéré dans ses éléments essentiels : la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements, la formation des âmes aux disciplines de la morale catholique. C'est par là que la vie chrétienne s'est d'abord répandue dans le monde; ce sera toujours par ces moyens qu'elle continuera à rayonner à quelque âge et dans quelque condition que ce soit. Les différences ne peuvent venir que des *réactions de l'homme* — individu ou société — sur cette action toute spirituelle que l'Église, dans ses prêtres et dans ses laïcs, exerce constamment et uniformément. *Tantôt l'homme acceptera la vie qu'on lui présente et harmonisera avec elle sa vie profane; tantôt il la rejettera et se mettra en état de lutte vis-à-vis d'elle.*

Et voilà ce qui va créer dans l'histoire de l'Église les époques différentes de son apostolat, voilà ce qui réclamera d'elle des adaptations diverses d'une action toujours identique dans son fond.

Pour bien comprendre la nouveauté de l'Action catholique, il nous paraît nécessaire de passer en revue les étapes générales de l'apostolat de l'Église, parce que c'est par là qu'on peut se rendre compte non seulement de ce qui lui est propre mais aussi, et plus encore peut-être, des espérances qu'il est permis de fonder sur cette forme nouvelle que tant de siècles d'effort ont rendue possible.

Est-il besoin d'avertir le lecteur que cette revue de l'histoire de l'Église est faite d'un point de vue strictement limité par notre sujet? On y trouvera des simplifications, des généralisations que des esprits attentifs à la complexité des faits trouveront peut-être trop succinctes et trop absolues. Nous nous en excusons d'avance; il était impossible d'étendre longuement et de nuancer minutieusement cet exposé historique préliminaire et le but modeste de ces pages est plutôt de *suggérer une explication* que de fournir un tableau définitif.

Première étape de l'apostolat. Effort de pénétration purement spirituelle dans le temporel païen.

Dès que la vie divine commença de rayonner, elle provoqua contre elle les réactions violentes d'un monde fermé sur lui-même, le monde païen. « Christiani non sint ». C'est la persécution. Le chrétien est l'ennemi.

Mais cette vie divine trouva précisément dans la persécution et dans la mort une forme d'apostolat incomparable. Rien ne fit rayonner plus purement la divinité du chrétien que sa force en face de la mort. « Sanguis martyrum, semen christianorum ».

Et en effet, tantôt par le sang de ses martyrs, tantôt, dans les temps de répit, par le zèle de ses disciples à pratiquer les plus belles vertus, la religion conquiert de plus en plus d'adeptes; et, à côté de la société païenne, avec ses vices et ses désordres, commence à se former une société chrétienne, avec des vertus, des mœurs, bientôt des institutions toutes différentes. Résultat merveilleux d'un *effort héroïque tout spirituel* ayant contre lui la puissance temporelle la plus redoutable.

De ces deux sociétés opposées, une des deux devait finir par l'emporter. Après trois siècles d'effort, le christianisme l'emporte. En 313, Constantin se convertit.

Aussitôt les positions se renversent : une étape nouvelle de l'apostolat commence.

Deuxième étape de l'apostolat. Le temporel au service du spirituel.

Jusqu'ici le christianisme s'était répandu par la seule force spirituelle d'une vie toute surnaturelle. Il avait gagné directement d'âme à âme, au-dessus et souvent à l'encontre des intérêts temporels.

Maintenant, le temporel se met *au service du spirituel.* Il sera avantageux d'être chrétien autant et plus qu'il était dangereux de l'être aux siècles précédents.

On pressent les inconvénients de ce genre nouveau d'apostolat. Être chrétien par intérêt, c'est l'être bien peu, en effet. Les nouveaux convertis — qu'il s'agisse des empereurs ou de leurs

sujets — risquent grandement de mettre bien plutôt leur religion au service de leurs intérêts.

Et voici que, dans cette société encore toute païenne, va se faire un mélange du temporel et du spirituel, une confusion, où tantôt prédominera l'un, tantôt l'autre.

Au début, sous les empereurs romains, l'État l'emporte. Il est puissant encore et solidement organisé. L'Église est faible, spirituellement par le fait de l'affluence d'éléments douteux, organiquement par le fait de son extension trop récente. Et les empereurs se font comme les tuteurs de l'Église, avec les rudesses et les indiscrétions qu'on peut deviner et que l'histoire de l'Église expose dans des pages souvent bien tristes pour le nom chrétien.

Les empereurs convoquent les conciles, nomment des évêques, imposent des formules dogmatiques. C'est le césaropapisme. Et ce fut bientôt l'hérésie.

En 359, dit saint Jérôme non sans exagération, le monde entier en gémissant s'étonne de se voir arien.

Mais voici que la Providence intervient. Les barbares envahissent l'empire. Le monde romain cesse d'exister politiquement. Et la seule force qui se présente en face de cette Europe chaotique, c'est l'Église. La rencontre de saint Léon le Grand et d'Attila à Mantoue, en 452, est à la fois une réalité historique et un magnifique symbole. C'est l'Église qui, dès ce moment, entreprend, en ordre principal, l'éducation du monde, réunissant en elle seule la triple puissance d'où sortent toutes les civilisations : la religion, la science et la force. C'est en effet dans l'Église que se trouvent la sainteté, la science recueillie dans les monastères, et bientôt la force que lui confèrent les peuples, en retour de ses services et de sa protection.

Certes, cette tâche, l'Église ne l'a pas accomplie en une marche égale et rectiligne. Il y eut Charlemagne; mais il y eut aussi le siècle de fer.

Mais enfin, il y eut Henri IV et Canossa. A partir de Grégoire VII, l'ascendant de l'Église est nettement accusé. Et il en sera ainsi, en dépit des retours et des écarts, jusqu'au XV^e^ siècle.

Au cours de près de dix siècles, l'apostolat de l'Église fut donc caractérisé par une étroite union, nous dirions plutôt une compénétration du spirituel et du temporel. Il est difficile, en effet, de parler d'union là où il n'y a pas distinction nette de deux choses. Or à cette époque, ni le temporel ni le spirituel n'avait atteint un degré suffisant d'élaboration, d'organisation pour pouvoir poser nettement en face l'une de l'autre deux sociétés distinctes et parfaites : l'État et l'Église.

En réalité, le pape et l'Église exercent une sorte de surintendance sur l'Europe et sur les états en formation. A cause de la carence du pouvoir temporel, le spirituel intervient dans toutes les affaires temporelles, non seulement par une influence indirecte, mais directement, *d'autorité*, quoique toujours en vue du bien des âmes impliqué de fait dans toutes les affaires.

Une légende courut pendant tout le moyen âge qui expliquait cette ingérence du spirituel : Constantin aurait légué au pape saint Sylvestre l'Empire d'Occident avec la mission de le gouverner au nom de Dieu.

Et à la fin du XIII^e^ siècle, Boniface VIII recueillait les théories courantes à cette époque, lorsqu'il laissait dire, dans un sermon du jubilé de 1300, à son prédicateur favori, le cardinal Aquasparta : « Le pape seul a la souveraineté spirituelle et temporelle sur tous les hommes en place de Dieu ». Ainsi donc l'apostolat de l'Église à cette époque se caractérise par l'exercice d'un pouvoir temporel, annexé et comme inhérent à son pouvoir spirituel. Elle met au service de l'idéal social chrétien la puissance de ses influences, de ses richesses, de ses armées, de ses alliances; et peu à peu façonne des peuples, des nations, des sociétés temporelles, en harmonie, par leurs mœurs, par leurs institutions, par leur esprit, avec les principes chrétiens.

Elle crée, pour les âmes, un *milieu social* favorable à la foi. Pour sauver le monde, l'Église le civilisa.

Troisième étape de l'apostolat. La réaction sur les âmes de cet état social chrétien façonné par l'Église.

Cette étape ne se différencie pas de la précédente par un

changement de structure sociale. Au contraire, elle en diffère comme la possession diffère de la conquête. Mais la différence est considérable au point de vue où nous nous mettons : l'apostolat de l'Église n'a plus précisément un objectif social, nous voulons dire l'établissement d'un milieu favorable à la vie chrétienne — ce milieu est chose faite —; mais il a pour objectif propre de maintenir et surtout d'utiliser ce milieu au bien direct des âmes. Il s'agit à cette époque non pas de travailler les formes extérieures de la vie chrétienne, mais d'utiliser les influences régnantes, en vue de faire progresser, autant qu'il est possible, les âmes dans la vie de foi. Travail principalement sacerdotal, sacré, que l'on attend du clergé à qui on réclame plus de ferveur, plus de pureté, plus d'élévation.

C'est l'époque de la « Chrétienté », c'est-à dire d'une Europe qui, par-dessus les distinctions — assez mouvantes — des États en formation, est unie non seulement dans la communauté d'une même foi, mais encore dans l'acceptation d'institutions, de lois, de coutumes, de mœurs, profondément marquées de l'empreinte chrétienne, et dans la soumission à l'autorité suprême d'un pape au service du Christ et d'un empereur au service du pape.

De toutes parts, les âmes subissent l'influence d'une société pleine de la foi catholique :

L'autorité, à tous les degrés, vient de Dieu. Le pape couronne l'empereur. Il délie du serment de fidélité les sujets d'un prince indigne.

La science, née dans les abbayes, est toute pénétrée des données de la foi. Le couronnement des études est la théologie.

Le travail est organisé d'abord en vue de la sanctification, selon l'idéal de Nazareth : ce sont les corporations.

Les lois sanctionnent le décalogue et obligent en conscience.

Les arts, enfin, convergent tous vers l'évocation des réalités surnaturelles et concentrent toutes leurs forces sur un chef-d'œuvre : la maison de Dieu sur terre, la cathédrale.

Il semble qu'à cette époque on puisse dire que l'apostolat social soit devenu quasi impossible et donc que l'action catho-

lique — au sens rigoureux que nous envisageons ici — était alors un non-sens.

Restait l'action directement et proprement surnaturelle de l'Église sur les âmes ainsi enveloppées d'influences sociales chrétiennes.

Quatrième étape. La crise.

Il se serait pourtant trompé celui qui aurait cru achevée la tâche sociale de l'Église et définitive la construction ainsi faite d'un monde chrétien.

En réalité, ce n'était qu'une ébauche. Elle appelait un autre édifice, le vrai, le seul dans les vœux de l'Église, mais que les temps n'avaient pas permis de réaliser.

Mais, pour monter plus haut, il fallut passer par une crise.

Elle s'annonça de deux manières, qui, l'une et l'autre, dénotaient deux défauts inhérents à la « chrétienté » : *la Réforme et l'humanisme.*

1° *La réforme.* Dès les débuts du XIVe siècle, au concile de Vienne en 1311, le mot de réforme commença à être prononcé dans l'Église elle-même. On réclame « *la réforme de l'Église dans la tête et dans les membres* ». Ce mot ne cessera plus de retentir comme le cri d'alarme qui signale le danger de cette époque.

Les forces spirituelles, les forces centrales qui doivent animer le corps en pleine croissance de l'Europe chrétienne, ces forces ne suffisent plus. Il y a trop d'intérêts engagés dans la religion; il y a trop de religion engagée dans le temporel. Les richesses alourdissent les âmes des moines, des prêtres, des évêques, des papes; les affaires les encombrent et les déconsidèrent.

Un apostolat nouveau s'impose : celui de l'Église sur elle-même.

2° *L'humanisme.* De son côté, la société temporelle, en se civilisant à l'école de l'Église, commence à prendre conscience de ses capacités propres, de sa *valeur humaine* et de son droit à une certaine autonomie. Et, en même temps qu'elle exige de l'Église plus de « spiritualité », elle aspire elle-même à développer les biens d'ordre matériel et intellectuel qui sont

confiés à la société temporelle. La culture purement humaine l'enchante quand elle la retrouve dans les monuments de la civilisation gréco-romaine.

Réforme et humanisme, double mouvement issu d'un même effort : le dégagement mutuel du spirituel et du temporel. Le temporel cherche à se dégager du spirituel, c'est l'humanisme; le spirituel cherche à se dégager du temporel, c'est la réforme, la vraie.

Et l'Église, comme une mère qui s'oublie, favorise la Renaissance qui permettra aux États naissants de se passer d'elle dans la gestion de leurs affaires.

Et l'Église réunit des conciles, crée des ordres religieux nouveaux en vue de reprendre des forces spirituelles nouvelles pour les rudes tâches qui l'attendent.

Le protestantisme et la Révolution.

Ce double mouvement de réforme et d'humanisme, comme tous les grands mouvements sociaux, ne s'est pas déroulé sans écarts et sans excès.

De la réforme au protestantisme. Prononcé d'abord avec amour par des saints, ce mot de réforme fut bientôt prononcé avec violence par Savonarole, avec haine par Luther.

L'Église, humiliée par la captivité d'Avignon, divisée par le schisme d'Occident, est ouvertement attaquée par ses propres enfants. Le protestantisme, sous prétexte de réforme, consacre pour des siècles la division religieuse de l'Europe et du monde. Le libre examen introduit, sous prétexte d'autonomie de la raison humaine, un principe de dissolution de toute certitude qui devait ébranler non seulement la foi, mais les bases mêmes de la morale naturelle et de toute vérité absolue.

De la Renaissance à la Révolution. Dans leur impatience d'autonomie, les États en voie de formation vont chercher chez les légistes païens l'inspiration de leur politique, et, sous prétexte que l'autorité civile est de droit divin, ils affichent une hostilité tracassière à l'égard de l'Église. Philippe-le-Bel, le premier, dégage la France des cadres de la Chrétienté. Dans

cette voie, on arrive bientôt, non seulement à combattre l'Église dans l'autorité qu'elle prétend garder sur le temporel, mais à combattre même les principes moraux, fondement de tout ordre social qu'elle enseigne et défend.

L'homme de la Révolution — comme l'adolescent qui s'essaie à l'indépendance — érige en lois ses caprices, par impatience de toute autorité, fût-ce celle de la raison.

Et on vit se constituer en 1789 *la société moderne en complète opposition avec les lois les plus fondamentales de tout ordre social*, telles que l'Église les a toujours enseignées et que la raison les conçoit.

L'autorité non seulement ne vient plus de Dieu, mais n'existe plus à proprement parler. Selon la théorie du « Contrat social », la société se gouverne elle-même par ses représentants qui sont non ses chefs mais ses mandataires.

La science n'est pas seulement libérée des liens du dogme; elle est affranchie même de tout absolu. L'esprit humain se tourne non plus vers le ciel, mais vers la terre. Ses connaissances préférées sont celles que l'expérience sensible contrôle; et l'agnosticisme réduit à des hypothèses les vérités métaphysiques. L'ingénieur remplace le théologien.

Les lois non seulement ne s'occupent plus du décalogue, mais ne prétendent plus à rien d'absolu. Elles sont la codification des conditions du bon ordre, entendu selon les conceptions courantes, et toujours susceptibles de correction.

Le travail n'a plus rien à voir avec la sanctification ni la morale; il n'est plus même œuvre humaine. Il est affaire de muscle et d'acier. Il s'agit uniquement de gagner de l'argent et avec lui de conquérir des richesses.

Enfin, cette société nouvelle place son chef-d'œuvre non plus dans le supra-terrestre, mais dans la terre : la matière à laquelle on va arracher ses secrets. Les découvertes modernes sont les divinités du jour et à la place des cathédrales on construit des usines.

Une société ainsi conçue devait commencer son établissement par une réaction violente contre la religion. Et en effet,

la Révolution guillotine les prêtres et incendie monastères et cathédrales.

Dès lors l'apostolat de l'Église prend une forme nouvelle.

Cinquième étape : 1789-1922. Dans un monde en lutte contre elle, l'Église régénérée reprend l'effort de pénétration spirituelle de la première époque.

La Révolution française, qui a fait le tour du monde, a consacré partout le principe d'une certaine séparation du spirituel et du temporel, c'est son droit et son bienfait. Elle a consacré le principe de l'*opposition du spirituel et du temporel*, c'est son péché originel.

Ce double fait a eu sur l'Église et sur l'État un double effet :

Sur l'Église :

1° En la persécutant, elle l'a appauvrie ; elle l'a éloignée des affaires séculières. Ainsi elle a concouru puissamment à la vraie réforme, réclamée depuis quatre siècles et résolument commencée depuis le concile de Trente. Ainsi l'Église, réformée dans la tête et dans les membres, a retrouvé une pureté et une vitalité qui rappellent les premiers siècles.

2° En fondant des États imprégnés d'irréligion et d'immoralité, la société civile a détruit ce milieu favorable à la vertu que la Chrétienté avait créé. Les masses, qui subissent surtout les influences extérieures, se sont lentement déchristianisées et démoralisées ; et le grand scandale du XIX^e^ siècle, c'est « l'apostasie de la classe ouvrière ».

Sur l'État :

1° La Révolution a ouvert toutes larges les portes du progrès humain : science et bien-être se sont considérablement développés. En même temps une certaine culture s'est répandue partout qui rend les nations du XX^e^ siècle autrement éclairées, autrement perfectionnées humainement, que celles du moyen âge. Le monde est entré dans sa vingtième année. Les États se sont affermis et savent se diriger par eux-mêmes.

2° Mais en identifiant liberté et indépendance, la Révolution a rendu en partie stériles ces progrès humains. Elle conduit la société civile vers une profonde décomposition dont le communisme bolchéviste est le terme ultime et dont la crise est une manifestation dans le domaine économique.

Cette situation nouvelle du monde moderne a commandé l'apostolat des cent dernières années.

Dans ses traits essentiels, c'est celui des premières années du christianisme.

Comme au siècle des empereurs romains, l'Église est sans puissance extérieure et politique, éloignée des affaires qui sont conduites dans un esprit opposé au sien. Si elle ne connaît plus d'une manière permanente les persécutions violentes des Néron et des Domitien, elle a vécu dans un milieu « spirituel » hostile, fait de lois, d'institutions (divorce, neutralité, etc.), de mœurs (romans, cinéma, théâtre...), d'influences (libéraux, francs-maçons...), qui combattent sans trêve les tendances chrétiennes ou simplement morales.

Comme au siècle des empereurs païens, l'Église, sans richesse et sans honneurs, trouve dans l'humilité et la pauvreté, dans la persécution, le renouvellement de sa vie et de son influence spirituelle. Ses papes ont brillé d'un éclat voisin de la sainteté depuis Pie IX jusqu'à Pie XI. Son clergé s'est purifié; on ne connaît plus la vie mondaine des prélats de cour et des abbés d'ancien régime. Les monastères et les maisons religieuses, gardés par la clôture, sont réguliers et l'apostolat missionnaire du XIX^e^ siècle est la manifestation la plus certaine du renouveau dont nous parlons. *Autour du clergé ainsi réformé, une élite sans cesse croissante de laïcs s'est groupée.*

Et, comme en 313, tandis qu'une nouvelle barbarie menace les états paganisés, la société des chrétiens gagne partout du terrain et se présente comme la réserve des forces spirituelles d'où sortent toutes les restaurations.

Sixième étape. De 1922 à nos jours : l'Action catholique.

Et voici la phase nouvelle de l'apostolat qui s'ouvre dans

l'histoire de l'Église — qui est au fond celle du monde et de la civilisation.

Tandis que les États achèvent d'éprouver l'impossibilité pratique de fonder quoi que ce soit sans les forces spirituelles et que la Révolution de 89 étale ses dernières conséquences, l'Église a étendu partout l'influence, discrète encore mais profonde, de ses forces de restauration.

Et la question du jour est de savoir si les nations, parvenues au terme de leurs désillusions, s'obstineront dans leur orgueil ou se tourneront vers l'Église pour reprendre avec elle le travail séculaire de l'éducation et de la civilisation du monde.

C'est une fois de plus la question d'un *accord entre l'Église et l'État* qui décidera de l'avenir du monde. C'est la question du jour. Elle se pose avec une insistance sans cesse croissante.

Or, depuis 1922, *Pie XI présente au monde la formule nouvelle de cet accord dans l'Action catholique.*

Voyons les principales conditions que doit réaliser cet accord pour être à la fois en concordance avec les lois éternelles qui président aussi bien à l'action de l'Église qu'à celle des États, et avec les dispositions particulières de notre époque.

1° Aujourd'hui comme au moyen âge et comme en tout temps, l'Église n'acceptera jamais qu'on l'exclue des affaires temporelles. Celles-ci relèvent de son autorité par leur côté spirituel. Et donc, toujours, l'Église exigera d'exercer une certaine maîtrise sur le temporel. Il s'en suit que la situation actuelle de l'Église, exclue d'un monde qui veut s'organiser sans elle et contre elle, ne peut durer.

2° Il est certain d'autre part, qu'aujourd'hui, à l'encontre des âges passés :

Le monde civil, en possession d'une certaine culture humaine qui en fait un sujet majeur sinon adulte, veut être maître dans ses affaires, dans le temporel; il n'acceptera plus la tutelle de l'Église. La formule de la Chrétienté au sens exposé plus haut n'est plus celle qui convient aujourd'hui.

L'Église, ayant à faire à un monde cultivé (grâce, en partie, à ses soins) abandonne cette part de sa mission — secondaire —

qui consista à engager directement ses forces dans des tâches d'ordre temporel, dans des affaires séculières. Elle se retire de la politique et laisse les États remplir leur mission, sans intervenir, même si, par cette intervention, certains écarts pouvaient être évités. Elle se concentre dans sa mission propre toute spirituelle, cherchant dans cette retraite un renouveau d'énergie surnaturelle, de sainteté. Et, pour bien marquer cette nouvelle orientation, Pie XI liquide définitivement le pouvoir temporel des papes et enjoint à son clergé de se retirer des partis politiques.

3° Plus que jamais, les deux sociétés se dégagent et s'affirment dans une distinction de plus en plus nette. Chacune, selon la formule de Léon XIII, veut être souveraine dans son domaine.

Dans ces conditions, quelle sera la nouvelle formule par laquelle l'Église exercera sa mission — nécessaire, éternelle — de pénétration spirituelle dans le temporel? Un mot suffit : spirituellement. Il s'agit de diriger les nations par la communication d'un esprit conforme au sien. L'Église et l'État, parfaitement distincts comme sociétés, seront un dans l'esprit qui leur sera commun : l'esprit chrétien. Réaliser cette communication spirituelle, telle est la tâche spéciale de l'Action catholique, ce qui la spécifie comme telle et la différencie comme apostolat de ce qu'elle fut à d'autres époques.

Cette tâche — ardue certes et qui n'est qu'à peine ébauchée — elle s'apprête à l'exercer par deux moyens qui sont commandés par la nature même de l'entreprise :

1° Accroître au plus haut degré la vitalité du foyer spirituel qu'est l'Église : prêtres et laïcs. Vitalité qui s'entretiendra précisément par cette humilité, cette pauvreté où seront tenus les prêtres, les religieux, les évêques, les papes, éloignés des affaires séculières, et tout entiers à leur mission propre qui est de s'élever et d'élever tout avec eux vers la vérité suprême et le bien infini.

2° Communiquer aux laïcs quelque chose de cette préoccupation primordiale de conformer toutes choses aux lois de Dieu, en vue de tourner tout au bien des âmes et à la prospérité solide des États.

L'Église groupant autour d'elle les laïcs pour les former eux-mêmes à une vie chrétienne intense, pour les aider ensuite à façonner selon les principes chrétiens la société civile qui est la leur, telle nous paraît être la tâche propre de l'Action catholique.

Cette tâche, ainsi précisée, est extrêmement vaste dans le concret. Elle ne laisse rien en dehors de son action et met en œuvre aussi bien les moyens surnaturels que les moyens naturels. Toujours est-il que, pour saisir la spécialité, la nouveauté de cette action apostolique si vaste et si complexe, il semble qu'il faille lui donner comme centre de perspective l'idée que nous exposons ici : *la reconstitution d'un « temporel chrétien »*.

Elle se caractérise par les notes suivantes :

1° Avant tout elle est *laïque*. Elle est laïque dans les sujets qui l'exercent. Elle est laïque dans son objet immédiat : cet ordre social qu'il s'agit d'introduire dans le temporel. Certes, cela ne peut se faire que par l'exercice des vertus chrétiennes et donc le surnaturel y intervient intimement. Mais cependant, cet objet n'est pas d'ordre surnaturel comme celui auquel s'applique le sacerdoce : la sanctification formelle par la prédication de la parole de Dieu, l'administration des sacrements et la discipline religieuse. Les laïcs d'Action catholique n'ont pas à opérer précisément l'œuvre intime de l'Église qui est de sanctifier, mais à y préparer, à y contribuer. Ils n'ont à la mission de l'Église qu'*une part*, c'est celle que leur caractère de laïcs leur permet. Et celle-ci a pour domaine propre non pas la vie proprement divine, mais la vie humaine, dans ses rapports avec la vie divine, à laquelle il s'agit de l'adapter. Cette adaptation de la vie humaine aux exigences de la vie surnaturelle, c'est ce que nous appelons : l'ordre social chrétien.

2° Elle est *universelle*, et cela en deux sens. D'abord en ce sens qu'elle doit atteindre toutes choses, tout étant par quelque côté en rapport avec l'âme, avec la destinée éternelle. Ensuite en ce sens qu'elle emploie pour cette restauration toutes les forces qui se présentent pourvu qu'elles soient de cet ordre spirituel qui les met en rapport avec le but dernier de l'Action catholique : le règne de Jésus-Christ.

3° Elle est *spirituelle*, c'est-à-dire qu'elle ne s'occupe de tout que sous cet aspect, sous ce rapport, avec les dispositions vertueuses par lesquelles les âmes sont acheminées vers Dieu. Et ceci est remarquable que les laïcs soient chargés de ce travail, eux qui, ordinairement, ne se croient appelés qu'à recevoir du prêtre cette action moralisatrice sans se préoccuper de la communiquer. Par là on voit que l'Action catholique demande aux laïcs de participer vraiment aux soucis, à la mission sacerdotale.

L'Action catholique laisse donc en dehors de son programme l'action principalement ou exclusivement économique, c'est-à-dire celle qui vise à procurer des biens simplement temporels, sans plus. Il ne s'en suit nullement qu'elle ne soit pas utile même à ce point de vue, puisqu'il est avéré que les vertus sont à la base de l'ordre social, sans lequel il n'y a pas de prospérité véritable.

4° Elle est *hiérarchique*. C'est ceci qui fait surtout la nouveauté de cet apostolat. Hiérarchique, c'est-à-dire émanant non d'une volonté particulière en vue d'un bien particulier, mais d'une volonté d'ordre public pour le bien commun de l'Église. Les évêques et le pape sont les vrais chefs de l'Action catholique et leur caractère *public* se communique à cette action pour en faire l'action même de l'Église comme telle, de l'Église dans ce qu'elle a de général, de public, d'essentiel. Cela revient à dire que l'Action catholique s'adresse au monde profane tout entier, et qu'elle établit entre lui et l'Église un rapport général, public, officiel, par lequel l'Église noue une entente et exerce une action permanente conforme à sa mission même de tout « restaurer dans le Christ ». En d'autres termes encore, l'Action catholique est la forme moderne des relations officielles entre l'Église et l'État.

5° Elle est *sociale*. Ceci résume tout. L'Action catholique est l'apostolat de toute l'Église sur tout l'État, par l'intermédiaire de la zone *laïque*, frontière du temporel et du spirituel, en vue non pas de gagner telle âme ou tel groupe à Dieu (ce qui reste le but final), mais en vue de gagner tout un milieu, tout le

milieu profane, la société civile. Et gagner tout ce milieu ne peut se faire par un particulier; cela exige une action totale de la société spirituelle, action essentiellement collective, l'action de l'Église comme telle sur l'État comme tel.

Autrefois l'Église mandatait, pour cette mission, les empereurs et les rois; et ceux-ci mettaient à son service leurs armes et leurs richesses.

Aujourd'hui l'Église délègue pour cette même œuvre les laïcs chrétiens qui deviennent, dans les groupements qu'ils constituent, des forces — mais purement spirituelles — agissant non plus de l'extérieur mais de l'intérieur, sur les esprits, pour les gagner à l'ordre chrétien, et ainsi établir entre l'Église et l'État non plus seulement des *accords* écrits sur du papier et moins encore des lois, des règlements, imposés par la force des armes, mais une *communauté d'esprit*.

Et ainsi, ils reconstituent par la force de leur esprit ce milieu chrétien favorable à la vertu que les papes imposèrent autrefois par le moyen du « bras séculier ».

Voici donc l'avènement d'une ère nouvelle — l'ère de *véritable entente* entre l'Église et l'État parce que cette entente n'est plus imposée de l'extérieur, mais introduite dans les esprits, et par là dans la vie publique, par ceux-là même qui sont chargés de la façonner, les laïcs.

Cette entente n'implique aucune abdication, aucune subordination directe de l'État vis-à-vis de l'Église, mais cette subordination nécessaire de l'État aux principes, aux lois éternelles dont l'Église certes est la gardienne et la propagatrice née, mais qui cependant existeraient sans elle parce qu'ils ressortissent à la nature humaine elle-même et sont donc le patrimoine de tout État bien constitué.

Ainsi, enfin, l'Église reprendra la direction du temporel, non pas précisément par son autorité et son action directe, mais indirectement par l'autorité et l'action de ceux de ses fils qui, membres de cette société civile, placés eux-mêmes à la tête des affaires pour des raisons toutes humaines de compétence

ou de choix profane, sont en même temps pénétrés de l'esprit chrétien et porteront cet esprit dans tout ce qu'ils feront, soutenus d'ailleurs et dirigés par le prêtre qui, resté lui-même à l'écart des préoccupations temporelles, saura entretenir et développer en eux la vitalité de leur foi.

Telle nous apparaît l'Action catholique, préparée par vingt siècles de travail.

C'est l'Église qui, dès les premières années, a pris en main l'éducation du monde, au double point de vue de ses intérêts temporels et de ses intérêts spirituels.

Quand elle reçut des mains de Dieu ce nouveau-né que lui enfantait l'empire romain dans les convulsions des invasions barbares, elle traita cet enfant comme on traite un enfant, en se substituant à lui dans tous les besoins auxquels son indigence ne pouvait satisfaire. Elle le dressa *de l'extérieur*, ne pouvant faire appel à l'âme encore enfouie dans les vagissements d'un corps tout animal. C'est le corps qu'il fallut longtemps traiter avant que l'âme n'apparût.

Et l'œuvre de l'éducation produisait peu à peu ses effets.

Vers la douzième année, l'enfant, qui s'appela « la chrétienté », présenta le spectacle d'un de ces équilibres magnifiques comme nous en admirons parfois à cet âge dans les enfants bien élevés.

En dépit de certains écarts superficiels, c'est un temps de grâce, de poésie, d'insouciance, où foisonnent les beaux rêves et éclosent les générosités spontanées.

Équilibre précaire; bientôt le petit homme s'agite dans l'enfant. Les disciplines extérieurement acceptées commencent à impatienter, et des poussées d'indépendance se font jour. La liberté veut naître. C'est la quatorzième année; le siècle de l'humanisme et de la renaissance.

Et comme toujours, mêlées aux aspirations légitimes, les passions viennent troubler cette évolution nécessaire et compromettre l'avènement de l'homme dans l'enfant.

C'est contre sa mère, c'est contre ses maîtres, que souvent se tourne d'abord l'effort des libertés naissantes. C'est contre l'Église que l'humanisme dressa en bonne part ses forces

renouvelées au contact des beautés antiques. Et pour être bien sûr d'être son maître, comme si souvent à dix-huit ans, le siècle émancipé déclara la guerre à toutes les disciplines, érigea ses caprices en lois et fit la Révolution.

Après, vient l'âge des assagissements nécessaires. La vie se charge de mettre devant les révoltés les barrières infranchissables des lois naturelles. Le choc est douloureux. Depuis 1914 surtout, les forces turbulentes de la société laïque font éprouver au monde l'amertume d'avoir abandonné la voie où jusqu'alors l'avait conduit sa mère, l'Église catholique...

Et, forcé par les désillusions, on revient à sa mère, on revient à la raison.

Mais on ne revient plus à elle comme à treize ans. On est homme, on le reste. Le passé a fourni, au travers des épreuves, les acquisitions de l'âge et de l'expérience, dont la principale est l'avènement progressif de l'intelligence et, par elle, de la vraie liberté.

On revient donc à sa mère, tout en gardant sa liberté.

On revient à sa mère non plus pour se soumettre aveuglément à ses ordres; mais parce qu'on a, en partie, acquis ce quelle possédait en abondance et qu'en définitive on voit comme elle voit, on aime ce qu'elle aime. On lui est devenu semblable par l'âme après lui avoir été semblable par le visage seulement.

A vingt ans, l'autorité maternelle s'efface pour devenir l'ascendant maternel, *fait d'une conformité profonde d'âme* entre le fils et la mère.

C'est ce retour à l'Église, dans la plénitude de la liberté, que prépare et a inauguré déjà l'Action catholique.

Pour ne parler que d'un essai, n'est-il pas remarquable que l'accord de l'Église et de l'État en Italie se soit fait peu à peu, par le jeu des influences éparses dans le pays, amenant un homme, d'ailleurs sincère et intelligent, mais indifférent au point de vue religieux, à constituer son pays sur les bases que l'Église lui aurait imposées, si elle avait eu à faire à un de ses fils les plus soumis. C'est par conviction, par une vue

personnelle des conditions nécessaires à la vie de son pays, que Mussolini a conclu le concordat qui fait presque de l'Italie une nation chrétienne au sens où l'entendait le moyen âge.

N'est-ce pas une preuve que, en dépit des apparences et par la force même des nécessités sociales, l'esprit chrétien se répand et travaille intérieurement à la reconstitution d'un monde d'essence chrétienne ?

Mais qu'est-ce que l'Église, au concret, sinon des chrétiens?

Et comment parler de diffusion de l'esprit chrétien si on ne trouve pas des hommes chrétiens, des femmes chrétiennes, des jeunes gens chrétiens, des chefs d'État chrétiens, pour rendre réel et agissant cet esprit qui, sans corps, n'est qu'une abstraction ?

Aux laïcs donc de répondre à l'appel du pape.

Aux chrétiens de comprendre la tâche sublime qui leur est dévolue.

Le monde aux abois demande un sauveur.

Il n'en est d'autre que l'Église. Et celle-ci n'accomplira sa mission aujourd'hui que par cette voie, que nous avons tâché d'expliquer et que les papes désignent sous le nom *d'Action catholique*.

Arlon. Henri CARPAY, S. I.